DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

53

N°111

En exercice:

53

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHENHADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Maryse EMEL

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Nadege NIFEUR

Madame Safia BOUCHA

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Samuel MARTIN

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Pierre SACK

Madame Sandrine DESIR

Monsieur Marc GUERRIEN

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis dans le cadre du festival Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis en 2021.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Princesse GRANVORKA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis ;

Considérant la volonté de rendre contractuel ce partenariat entre les deux parties afin de proposer une performance in situ en extérieur et un volet d'actions culturelles ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour , 7 ne prennent pas part au vote(Mizgin OZHAN, Marie Amelie ANQUETIL, Sofienne KARROUMI, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE:

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis dans le cadre du festival Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis 2021 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que le partenariat avec l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21 Accusé en préfecture :

93-219300019-20210610-lmc120472A-DE-1-1

Publiée le : 18/06/21

Certifiée exécutoire : 18/06/21

